

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Ministre,

Arrivant au terme de 9 ans d'ancienneté sur le poste que j'occupe, je me permets de vous entretenir de ma prochaine lettre de mission.

Je souhaiterais, dans le prochain établissement que je serai amené à diriger, trouver ou mettre en place les dispositifs suivants :

- Accueil d'un corps de professeurs hautement qualifiés et totalement dévoués à leur mission d'enseignant, recrutés après un entretien de recrutement que j'aurai mené.
- Mise en place d'un système de remplacement des enseignants absents sous 24 heures (contre 15 jours à 3 semaines actuellement).
- Possibilité d'appliquer certaines recettes anciennes qui ont fait leurs preuves : 4° et 3° technologique, d'aide et de soutien, voire 6° et 5° de transition pour les élèves en difficulté.
- Possibilité de créer, hors contingences de carte scolaire, des sections technologiques et professionnelles, financées bien sûr par les collectivités de rattachement.
- Possibilité d'inventer de nouvelles formes d'enseignement : cycle troisième - seconde en trois ans par le biais d'une « propédeutique à la classe de 2° ».
- Possibilité de recruter les élèves dès le mois de mars, à l'occasion d'entretiens directs avec l'élève et la famille, sans passer par « PAM » et autres procédures exotiques.
- Accueil d'élèves motivés, cette motivation étant elle-même soutenue par un engagement financier des parents. Un encadrement avec des enseignants leur sera proposé jusqu'à 19 h 30. Une uniformisation des tenues permettra d'exclure tout signe ostensible.
- Constitution de divisions à effectif raisonnable, mettons 20-25 élèves.
- Possibilité d'exclure les élèves non conformes vers d'autres structures d'état.
- Enfin et surtout, liberté d'expression : insertions publicitaires, partenariats non soumis aux règles de la comptabilité publique, politique de communication propre sur nos réussites.

En un mot, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous demander d'être affecté auprès d'une association loi de 1901, dont la raison sociale serait celle d'un établissement privé sous contrat d'association.